OMEGA – Transfert QVT via le Guide DGCS

APPEL A PROPOSITIONS

EXPERIMENTER LA MISE EN PLACE D’UNE DEMARCHE QVT DANS LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX DU SECTEUR DES PERSONNES AGEES (EHPAD ET SSIAD), A PARTIR DU GUIDE PRATIQUE DGCS « MA DEMARCHE QVT » ,

AVEC L’APPUI DE CONSULTANTS

**Vous pensez que, dans votre structure, l’amélioration du fonctionnement interne permet d’améliorer la qualité du service et des soins et la qualité de vie au travail des personnels ?**

**Vous pensez que travailler en synergie avec les représentants du personnel et les personnels permettrait de mieux résoudre les questions qui se posent à votre structure ?**

**Vous devez conduire un projet difficile, ou bien résoudre des dysfonctionnements au sein de votre structure ?**

**L’ARS Occitanie et l’Aract Occitanie vous proposent un accompagnement gratuit pour utiliser une démarche « Qualité de vie au travail »pour progresser sur vos questions**

**Contexte**

L’appui aux établissements et services médico-sociaux (EHPAD et SSIAD) est une priorité majeure pour l’ARS Occitanie, qui propose des dispositifs d’appui et de soutien aux professionnels du secteur. En particulier, les démarches Qualité de Vie au Travail (QVT), soutenues par l’ARS Occitanie depuis 2015, constituent l’une des solutions pour aider les structures à améliorer leur fonctionnement, au profit du bien être des professionnels et des bénéficiaires.

Pour rappel, la qualité de vie au travail vise à remettre au cœur des politiques et des projets d’établissement et de service, **la question de l’activité de travail et de l’organisation de celle-ci**. En cela, elle est directement corrélée à **la qualité des soins et du service**, qui dépendent de cette activité de travail des professionnels. La QVT prend appui sur des changements techniques ou organisationnels et sur leur mise en œuvre, visant l’équilibre entre un objectif social, un objectif économique et un objectif technico-organisationnel. Les conditions dans lesquelles les salariés et agents exercent leur travail, et leur capacité à s’exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci, déterminent la perception de la qualité de vie au travail qui en résulte *(Accord national interprofessionnel « Vers une politique d’amélioration de la qualité de vie au travail et de l’égalité professionnelle » signé le 19 juin 2013, confirmé par l’ANI de décembre 2020).*

Enfin, les démarches QVT se caractérisent par leur **adaptabilité aux besoins et aux capacités de chacune des structures**, et par la place qu’elles donnent à chacun des acteurs de la structure : c’est **dans un dialogue social à tous les niveaux** que se définissent, se conduisent et s’évaluent les actions QVT.

Sur l’ensemble du territoire national, la DGCS et les ARS ont lancé en 2018 une action expérimentale, conduite auprès de 277 structures médico-sociales, qui ont été accompagnées par le réseau Anact-Aract dans la mise en œuvre de leurs démarches QVT. 20 de ces établissements sont basés en Occitanie.

Les résultats de ces démarches ont permis l’élaboration d’un **guide pratique** à destination des structures médico-sociales, et d’un document de présentation des actions menées en Occitanie :

* Pour consulter le Guide pratique « Mé démarche QVT » :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/gqvt_interactif.pdf>

* Pour prendre connaissance des actions QVT conduites par les 20 établissements d’Occitanie :

<https://occitanie.aract.fr/qualite-du-service-et-qualite-de-vie-au-travail-dans-les-etablissements-medico-sociaux-doccitanie>

**L’accompagnement proposé par l’ARS et l’Aract Occitanie :**

Pour continuer cette logique d’appui aux structures, l’ARS et l’Aract Occitanie lancent aujourd’hui une action d’accompagnement de démarches QVT dans les EHPAD et les SSIAD, basée **sur l’utilisation du guide QVT DGCS** « Ma démarche QVT ». Dans cette action, les structures volontaires sont **accompagnées dans la prise en main de ce guide** pour lancer leur démarche QVT par des binômes **d’intervenants** en charge de 6 à 10 structures par binôme ; l’Aract animant le dispositif général.

L’accompagnement se déroulera de **décembre 2021 jusqu’en décembre 2022**. Les binômes d’intervenants (préalablement recrutés par l’ARS et l’Aract) accompagneront chacune des structures dans **leur avancée pas à pas** dans la démarche QVT, sur le **thème qui les intéresse**, en s’appuyant sur le Guide. Pour s’adapter à la période, aux disponibilités réelles des structures, et aux zones géographiques concernées, cet accompagnement par les binômes d’intervenants alternera **des temps communs à distance (visioconférence collective) et des temps d’appui intersession en présence dans les structures**. L’Aract pourra éventuellement venir en appui aux structures si besoin, après concertation tri-partite (structure, binôme de consultants, Aract).

**Déroulement de l’accompagnement :**

Le dispositif permet un accompagnement des structures sur 4 séquences d’appui :

* Lancement de la démarche et de sa conduite en interne,
* Production d’un état des lieux partagé et priorisation de thématiques QVT à prendre en compte,
* Construction et mise en œuvre d’actions concrètes,
* Bilan et évaluation de la démarche.

La participation à cet accompagnement demande **l’engagement de plusieurs parties prenantes** dans chaque établissement :

1. **La participation d’un trinôme aux 4 séquences d’appui collectif :**

Pour chaque établissement, un « trinôme » est mobilisé, composé de :

* un représentant de la direction,
* un représentant du personnel
* un représentant des métiers de la structure

Ce trinôme est impliqué dans les sessions collectives en contribuant aux travaux proposés et en partageant, avec les autres établissements et services, l’avancement du projet de sa structure. Il a un rôle clé dans la conduite du projet QVT de la structure, dans l’utilisation et la diffusion des éléments de connaissance et de méthodes acquis lors des sessions inter-établissements, dans la préparation, l’animation et la formalisation des travaux internes, et dans leur restitution et discussion au groupe projet de l’établissement.

1. **Dans les travaux inter - sessions de chaque EHPAD ou SSIAD :**
* ***Un groupe projet interne (Comité QVT)*** qui réunit des représentants de la direction, du personnel, de la CME, différents professionnels de l’établissement et éventuellement des acteurs externes impliqués dans la démarche.

Le groupe projet est garant de la légitimité de la démarche QVT. Il porte les orientations du projet (choix du périmètre, des situations prioritaires, des actions à expérimenter et de leur mise en œuvre), soutient, s’approprie et valorise les travaux réalisés, communique sur l’avancement de la démarche auprès des instances représentatives du personnel, de l’encadrement, des agents directement concernés et de l’ensemble du personnel. Il permet une acculturation collective autour de la démarche QVT, sa co-construction et l’engagement d’un plan d’action faisant sens pour tous.

* ***Un ou des groupes de travail (EDT – espace de discussion sur le travail)*** qui impliquent différents professionnels de la structure concernés par les expérimentations, dans le périmètre déterminé au départ du projet. Le ou les groupes de travail contribue(nt) à poser un état des lieux partagé, à analyser la ou les situations prioritairement retenues. Il propose les actions pour les expérimentations.

Cet accompagnement intègre également un enjeu de **capitalisation** des expériences conduites avec les structures participantes pour une diffusion des enseignements aux niveaux régional et national.

Pour participer à cette action, **merci de remplir le dossier de candidature à la page suivante, et de le renvoyer avant le 17 novembre 2021** à :

f.verdier@anact.fr

Les ESMS retenus en seront notifiés le **30 novembre 2021.**

**A noter - Le nombre de structures accompagnées est limité : si vous souhaitez participer à l’action sans pouvoir renvoyer le dossier avant le 17 novembre, merci de vous signaler par courriel (****f.verdier@anact.fr** **), nous vous contacterons et trouverons avec vous la façon d’intégrer cette action dans les meilleures conditions possibles**

**Pour toute question concernant ce projet, vous pouvez vous adresser à :**

Françoise Verdier Aurore Coibion

f.verdier@anact.fr a.coibion@anact.fr

06 15 55 12 56 06 67 38 73 27

***Pour les structures retenues :***

* ***une lettre d’engagement à co-signer par le trinôme vous sera transmise par mail pour valider votre participation,***
* ***une séance de présentation générale du dispositif est prévue le 16 décembre de 15h à 17h en visioconférence.***

**Dossier de candidature**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom de la structure :**  |  |
| **Coordonnées (adresse postale, mél, téléphone) :**  |  |
| **Nom et statut du responsable de la structure :** |  |
| **Statut juridique :**  |  |
| **Effectifs (ETP & réel) :**  |  |

* **Quelle utilité de mettre en place une démarche QVT au sein de votre structure ? Pour répondre à quel projet/sujet/problématique ?**
* **Comment imaginez-vous le pilotage de cette démarche ?**
* **Avez-vous déjà initié des actions sur la QVT ? Si oui, lesquelles ?**
* **Trinôme présagé pour participer aux sessions collectives**
* **Représentant de la direction :**
* **Représentant du corps médical :**
* **Représentant du personnel :**